



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 3 février 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

112, rue de l'Écouvette (lot 3 056 995)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché dont l'implantation serait située en cour avant, à une distance de 4,55 m de la ligne avant du terrain, au lieu d'en cour latérale ou arrière, le tout tel qu'exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/A-27 et à l'article 127 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* (règlement adopté, mais non en vigueur) pour la zone HR-208.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 14 janvier 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca